



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(articles L. 6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail)

Entre les soussignés,

- (nom et adresse de l'entreprise),
représentée par (nom et fonction du signataire),

Et

- L'organisme de formation CIBC EMPLOI CONSEIL

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de 23760147927 auprès du Préfet de la Région Haute-Normandie

Numéro SIREN 352717052

52, rue Victor Hugo, 27000 EVREUX

Représenté par Mme MOUJEARD, Directrice,

1. Objet, durée et effectif de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

L'action de formation prévue au 1° de l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

L'objectif professionnel de l'action de formation est le suivant :

« »

CIBC Emploi Conseil

52 rue Victor Hugo
27000 Evreux
Tel : 02.32.33.92.90

contact@cibc-eure.fr
www.cibc-normandie.fr

Page 1/3

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 01479 27
auprès du Préfet de la Région Normandie

SIRET 352 717 052 00117

Le contenu de l'action de formation, ainsi que les modalités de déroulement (moyens pédagogiques et techniques), concourant au développement des compétences est explicité dans le programme annexé à la présente convention.

Le nombre total des participant-e-s à cette session ne pourra excéder : (x) personnes.

Dates de la session :

Nombres de jours :

Durée de la formation par stagiaire :

Horaires de formation : 9h00-12h30 / 14h00-17h30

Lieu de formation :

2. Engagement de participation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participant-e-s aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Les participant-e-s seront :

(liste)

3. Prix de la formation

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à xx€ (xx euros) nets de taxe. Le CIBC Emploi Conseil n'est pas assujéti à la TVA.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de formation pour cette session.

Le paiement sera dû à réception de la facture.

4. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et sanction de la formation

Pour l'Évaluation CléA, passation de tests et entretien exploratoire de restitution avec l'évaluateur habilité – Certificat remis par Certif Pro.

Pour les autres actions de formations, exercice de réflexivité soumis à évaluation pour identifier les compétences acquises. Chaque stagiaire se verra remettre une attestation de formation, et peuvent faire la demande de badges numériques attestant de l'acquisition des compétences.

5. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Des feuilles de présence par demi-journée de formation attestent des temps réalisés en présentiel. Les temps distanciels sont justifiés par un compte-rendu des modules réalisés sur la plateforme de formation à distance.

Mme Sabrina COUSINARD – sabrina.cousinard@cibc-normandie.fr – est en charge des relations avec les stagiaires et le commanditaire de la formation sur le volet administratif.

6. Dédit ou abandon

En cas de réalisation partielle, l'organisme de formation retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

7. Différend éventuel

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Evreux, sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire,

Muriel MOUJEARD
Directrice du CIBC Emploi Conseil

(Nom et fonction du signataire),
(Nom de l'entreprise bénéficiaire)

Fait à Evreux,
le

Fait à,
Le